

CONVENTION DE DIFFUSION SANS FRAIS
PROPRIETAIRE : Particulier SCI

Nom :	Prénom :	SCI :
Adresse :		
Tel fixe :	Tel port :	Tel bureau :
Courriel :		
Coordonnées du locataire ou de la personne à joindre pour les visites :		

LOGEMENT : Adresse :

Logement : <input type="checkbox"/> Studio <input type="checkbox"/> Appartement <input type="checkbox"/> Maison - <input type="checkbox"/> Vide <input type="checkbox"/> Meublé			
Loyer :	Charge : Incluant :	Caution : mois (poss 2 mois de caution pour les meublés)	Date de disponibilité :
Type :	Année construction :	Surface hab : Surface carrez :	Surface terrain : (Pour les maisons)
Etat du logement : <input type="checkbox"/> A rafraichir <input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Parfait état <input type="checkbox"/> Refait à neuf <input type="checkbox"/> 1ere location			
Appartement		Maison	
Etage :sur	Ascenseur : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> Individuelle <input type="checkbox"/> Mitoyenne <input type="checkbox"/> Plain-Pied <input type="checkbox"/> R+1 ou plus.....	
Exposition :		Traversant : vue :	
Terrasse : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non-Surface :m2	Balcon : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non-Surface :m2	Jardin : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non-Surface :m2	

CARACTERISTIQUE DU BIEN A LOUER :

DPE : kWh/m2 kg/m2	
Cuisine: <input type="checkbox"/> Ouverte sur séjour <input type="checkbox"/> Indépendante - <input type="checkbox"/> Equipée <input type="checkbox"/> Non équipée	
Equipement cuisine : <input type="checkbox"/> Hotte <input type="checkbox"/> Plaques <input type="checkbox"/> Frigo <input type="checkbox"/> Four <input type="checkbox"/> Lave linge <input type="checkbox"/> Meubles <input type="checkbox"/> Autres	
Séjour : <input type="checkbox"/> Simple <input type="checkbox"/> Double - Surface du séjour :	
Equipement séjour (en cas de meublé) :	
Nombre de chambres : <input type="checkbox"/> Indépendante <input type="checkbox"/> Mezzanine <input type="checkbox"/> Alcôve	
Equipement des chambres (en cas de meublé) :	
Salle d'eau : <input type="checkbox"/> Baignoire <input type="checkbox"/> Baignoire sabot <input type="checkbox"/> Douche	WC : <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/> Dans SDB <input type="checkbox"/> Sur palier
Revêtements des sols : <input type="checkbox"/> Carrelage <input type="checkbox"/> Lino <input type="checkbox"/> Parquet flottant <input type="checkbox"/> Parquet chêne <input type="checkbox"/> Autres	
Type de chauffage : <input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Electrique <input type="checkbox"/> Collectif <input type="checkbox"/> Autres :	Double vitrage : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Annexes	
<input type="checkbox"/> Cave <input type="checkbox"/> Grenier <input type="checkbox"/> Local à vélo	Garage : <input type="checkbox"/> Extérieur <input type="checkbox"/> Sous-sol Parking : <input type="checkbox"/> Collectif <input type="checkbox"/> Privatif

CONDITIONS GENERALES: Conformes à l'article 79-1 du décret n°72.678 du 20 juillet 1977 modifié par le décret n°95.818 du 29 juin 1995, article 26 à l'article 46-3 de la loi du 21 juillet 1994 n°94.624/ l'article 1325 du Code Civil. Article 1 - Objet du contrat : Il consiste en la fourniture d'un descriptif d'un bien disponible à la location que BERRIAT IMMOBILIER va diffuser dans un fichier d'offres de location ainsi que dans différents supports (journaux gratuits, internet...) Il est précisé que les moyens de diffusion seront à la convenance de BERRIAT IMMOBILIER. Article 2 - Exécution du contrat : Le propriétaire reconnaît expressément être informé que la mission de BERRIAT IMMOBILIER consiste seulement à diffuser les informations concernant les biens proposés à la location par lui et que la présente convention ne saurait être assimilée au mandat prévu à l'article 72 de la loi du 2.01.1970. Il est rappelé que BERRIAT IMMOBILIER exerce l'activité d'agent immobilier diffuseur de biens mis en location au sens du paragraphe 7 de l'article 1er de la loi n°70.9 du 02 janvier 1970. Le propriétaire accepte que la diffusion, par BERRIAT IMMOBILIER du descriptif de son bien soit effective pendant 2 mois. Dans le cas où le bien ne serait pas loué à l'expiration de ce délai, une nouvelle convention sera signée. Le service précité proposé par BERRIAT IMMOBILIER est **entièrement gratuit. Aucune somme ne pourra donc être réclamée au propriétaire au titre de ce service de diffusion.** Article 3 - Obligations du propriétaire ou titulaire de droits immobiliers: Le présent contrat est souscrit à titre personnel. Le propriétaire s'engage à fournir un descriptif exact et complet du bien. Le propriétaire s'engage à fournir le diagnostic exigé par la loi à l'agent immobilier diffuseur, étant rappelé que les diagnostics certifiés sont des documents obligatoires pour la rédaction du bail. A compléter et à nous retourner signée la présente convention. Il s'engage à informer BERRIAT IMMOBILIER dès que le bien confié a trouvé preneur afin de permettre à BERRIAT IMMOBILIER de le retirer de ses fichiers. Le propriétaire, dès lors que son bien est disponible à la location, s'engage, pendant une durée de dix jours ouvrables, à ne pas confier la location de celui-ci à une autre personne exerçant une activité mentionnée à l'article 1er de la loi du 2 janvier 1970 (à savoir un professionnel titulaire d'une carte d'agent immobilier mention « transaction », « gestion immobilière », ou « syndic ») et à ne pas, par ailleurs, durant cette même période, publier d'annonce(s) par voie de presse concernant ce bien. Article 4 - Exonération de responsabilité : BERRIAT IMMOBILIER a pour mission de transmettre le descriptif ci dessus ainsi que les coordonnées du propriétaire bailleur à ses clients potentiels. L'exactitude des informations concernant les biens proposés à la location par le propriétaire, notamment le descriptif et la date de disponibilité, sont diffusés en fonction des éléments fournis par le propriétaire certifié conforme par celui-ci. Ce dernier reconnaît expressément que la responsabilité de BERRIAT IMMOBILIER ne saurait donc être engagée de ces différents chefs. Article 5 - Descriptif du bien : Le descriptif du bien est établi par le propriétaire dont les caractéristiques sont énoncées dans la rubrique « caractéristiques du bien à louer » proposé par le propriétaire. Un numéro de convention sera attribué à chaque bien confié. **Ce document est établi en deux exemplaires, un exemplaire pour le propriétaire et un exemplaire pour Berriat Immobilier.**

 Fait à :
 Le :

SIGNATURE BERRIAT IMMOBILIER
SIGNATURE DU PROPRIETAIRE